

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2012**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 21 juin 2012

N° 2012-052

Objet : Liste des décisions

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le Conseil Municipal,
Où il a entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Prend acte des décisions municipales suivantes :

Culture et Vie Locale

- Convention avec l'Association Pl'asso Jeux, pour l'animation des quartiers d'été des 20 juillet et 03 août, pour un montant de 750 €,
- Convention de formation avec l'Association Jeunes Lectures pour la formation du 24 mars 2012, pour un montant de 300 €,
- Devis avec AMC Protection pour le gardiennage de la fête des pains du 02 au 09 octobre 2012, soit 7 nuits, pour un montant de 4 407.20€,
- Contrat avec l'Entreprise Dono, pour le chapiteau et la pagode, les 6 et 7 octobre 2012, pour un montant de 2 852.46€,
-

- Devis avec AD.Com pour la sonorisation et l'animation de la fête des pains le 7 octobre 2012, pour un montant de 2 251.64€,
- Contrat avec Dekra, pour le contrôle des installations électriques pour le gala de danse le 22 juin 2012, pour un montant de 382.72€.

Date : 27 juin 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : - 3 JUIL. 2012

N° Accusé de réception : 20120627 - 2012 - 052 - DE

Affichage : - 3 JUIL. 2012

Le Maire
Jean-Pierre FRANOUX



J. Franoux